

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 278 Vœu relatif au soutien à la vie associative.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les vœux proposés par Mme Danielle SIMONNET, relatifs aux financements alloués aux associations et à un bilan annuel du financement des associations ;

Considérant la contribution des associations à l'intérêt général et l'utilité sociale de leur activité ;

Considérant que le tissu associatif parisien est un laboratoire d'innovations qui développe des solutions originales et œuvre au renforcement du lien social et du « vivre-ensemble », qu'il contribue au développement de l'activité économique et de l'emploi ;

Considérant le soutien affirmé de la Ville de Paris au développement de la vie associative et l'effort budgétaire conséquent de la Ville à l'initiative associative ;

Considérant la feuille de route qu'a confiée la Maire de Paris à son adjointe en charge notamment de la vie associative visant à sécuriser le cadre de contractualisation entre les associations et la Ville de Paris afin de conforter l'initiative associative ;

Considérant l'effort de transparence déjà réalisé sur les subventions attribuées par la Ville et le département de Paris à travers la publication annuelle systématique sur le site paris.fr de la liste des subventions ;

Sur la proposition de M^{me} Pauline VERON au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que soit organisé un observatoire de la vie associative afin de recueillir auprès des associations parisiennes volontaires des informations relatives à leurs modes d'organisation, leurs projets, leurs attentes et avoir ainsi une meilleure connaissance du tissu associatif local, mieux accompagner ses évolutions et finalement mieux répondre aux demandes des différents acteurs associatifs,
- qu'un travail qualitatif soit mené en relation avec les représentants du secteur associatif afin d'échanger sur le cadre des relations liant la Ville et les associations,
- de sécuriser juridiquement la situation d'associations ayant un partenariat régulier avec la Ville, à travers le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs,
- d'aider à la diversification des financements associatifs par le développement de logiques de mutualisation entre associations, le mécénat ou encore le crowdfunding,
- que l'octroi de ses subventions aux associations parisiennes ne soit pas soumis à un co-financement privé, notamment d'obligations à impact social,
- de produire, chaque année, une synthèse consolidée du soutien budgétaire de la Ville à destination du secteur associatif.